

Versailles, le 11 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections départementales des 20 et 27 juin 2021

Afin d'assurer la bonne information des candidats dans la perspective du second tour du dimanche 27 juin 2021, il est rappelé le calendrier des opérations électorales s'agissant des délais de dépôt de la propagande électorale et de leur examen par la commission de propagande.

Les modalités de dépôt sont fixées par le décret 2021-118 du 04/02/2021 modifiant le dépôt des déclarations de candidature et de remise de la propagande.

Elections départementales- second tour

- dépôt et clôture des candidatures : le lundi 21 juin de 10h00 à 11h30 et de 13h00 à **18h00**
- livraison des documents des candidats pour examen par la commission de propagande jusqu'au mardi 22 juin 2021 à 18h00
- réunion de la commission de propagande pour validation des documents livrés par les candidats: le lundi 21 juin à 19h00 et le mardi 22 juin 2021 à 13h00 et à 18h00

La commission de propagande se tiendra à la préfecture des Yvelines-1 rue Jean Houdon à Versailles.

Les quantités à livrer par canton et les modalités de conditionnement des livraisons sont indiquées sur le site internet de la préfecture <https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections>.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr

